



Mauvais Documents CSP 2015

Par **ced55**, le **16/10/2015** à **11:25**

Bonjour,

Lors de mon entretien préalable avant licenciement du 13 Octobre 2015, mon employeur m'a donné et fait signé les mauvais documents pour le CSP. Rien de bien méchant dans la réflexion, mais histoire de pimenter un peu la procédure puis-je utiliser cette anomalie annuler le délai de réflexion car dorénavant c'est une prise en charge à 75 % du brut et non 80 % comme précédemment.

Merci à vous

Cordialement

Par **P.M.**, le **16/10/2015** à **16:20**

Bonjour,

A mon avis vous risqueriez de ne plus pouvoir adhérer au CSP mais vous pourriez réclamer une réparation du préjudice subi par la mauvaise information sachant quand même que vous avez droit à un rendez-vous à Pôle Emploi pendant le délai de réflexion...

Par **ced55**, le **16/10/2015** à **16:32**

Bonsoir PM,

Merci pour votre retour de mail rapide, j'effectuerai les démarches dans les délais initiaux.

Cordialement